



## PREAVIS MUNICIPAL No 01/2020 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

### **DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE DE CHF 160'000.- POUR LA REFECTION DE LA ROUTE DES BIOLETTES**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule:**

La route des Biolettes reliant Morrens à Cugy a connu une croissance de trafic très importante ces dernières années. Sa largeur de 4.80 mètres permet un croisement sans devoir empiéter sur les banquettes en terre végétale moyennant un ralentissement important des véhicules. La limitation de vitesse à 80 km/h, reste élevée lors des croisements, raison pour laquelle les usagers empiètent sur les banquettes et provoquent la dégradation de celles-ci sur pratiquement toute la longueur du tronçon.

Des travaux de reflachage de la route des Biolettes ont été effectués en 2014, ceux-ci ont permis une stabilité relativement courte du bon état de son revêtement. Nos employés communaux doivent plusieurs fois durant l'année boucher les trous provoqués par l'affaissement des bordures.

#### **Description générale de l'objet :**

Reconstruction de la chaussée sur une longueur de 302m et largeur utile de 4.80m. Les travaux préparatoires consistent à la creuse en bordure de route, de chaque côté, d'une tranchée largeur 35cm et profondeur 60cm. Remplissage avec du béton caverneux 16/32. Un reprofilage grossier de la route par un passage de la finisseuse pour remplir les trous et hors profils y compris le passage d'un rouleau lisse. Encollage et pose d'un nouveau revêtement avec la finisseuse d'une épaisseur constante de 9cm sur une largeur de 4,80m. Remise en état des banquettes avec de la terre végétale y compris ensemencement. Les travaux se feront cette année, un délai à l'entreprise sera fixé pour leur exécution.

#### **Coût :**

Des offres comparatives ont été demandées à diverses entreprises pour la réfection des accotements uniquement. Au vu des montants élevés de ces devis, nous nous sommes orientés vers une réfection complète de la chaussée afin d'assurer une bonne longévité de celle-ci. Le montant total des coûts de cette réfection se monte à Fr. 160'000.-. Ce montant sera financé par les liquidités courantes. Cette dépense entre en totalité comme charge d'exploitation dans les comptes 430.314.20 « entretien des routes et places » portant le budget total de ce compte à Fr. 205'000.- pour l'année 2020.

**Conclusion et adoption**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 01/2020 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- entendu la commission ad-hoc
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

d'accepter la demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 160'000.- pour la réfection de la route des Biolettes. Ce montant sera financé par les liquidités courantes.

Cette dépense entre en totalité comme charge d'exploitation dans le comptes 430.314.20 « Entretien des routes et places » portant le budget total de ce compte à Fr. 205'000.- pour l'année 2020.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 29 janvier 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le syndic

La secrétaire

Jean-Paul Raemy



Valérie Zumbrunnen Villars

C.C. du 16.03.2020  
Réf.: Katia Cruchon  
Morrens, le 29.01.2020